

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 14 décembre 2012 - 09 h 30 et 14 h 30 Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- 1. Communications
- 2. Proposition d'ajustement du budget 2012 et proposition de budget initial 2013 du Parlement francophone bruxellois

73 (2012-2013) n°s 1 et 2

Rapporteur : M. Joël Riguelle Discussion générale conjointe Examen des tableaux

3. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 71 (2012-2013) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 71 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 71 (2012-2013) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 71 (2012-2013) n° 4

4. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013

72 (2012-2013) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 72 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 72 (2012-2013) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 72 (2012-2013) n° 4

Rapporteur : M. Aziz Albishari Discussion générale conjointe Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 09 h 00)

fixées à 12 h 00

6. Votes

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15 h 30

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21